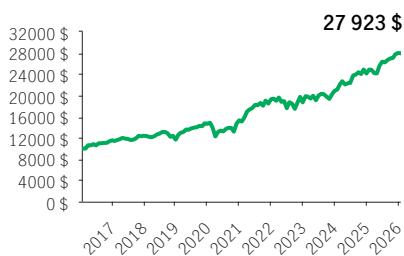


Fonds distinct Mandat privé Actions canadiennes Manuvie
FONDS DISTINCTS MPPM

MPPM 75/75 Frais d'entrée, Sans frais avec récup. · Performances au 31 janvier 2026 · Actifs au 31 décembre 2025

CROISSANCE DE 10 000\$ ±

OBJECTIF DE PLACEMENT DU FONDS

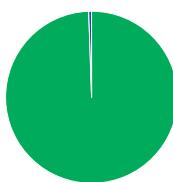
Ce fonds vise à dégager un rendement à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'actions canadiennes.

RENDEMENT ANNUEL ** %

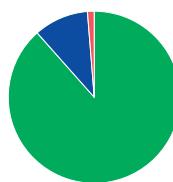
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
7,37	-5,89	25,58	4,51	25,89	-3,09	11,48	15,75	16,09

RENDEMENTS COMPOSÉS ** %

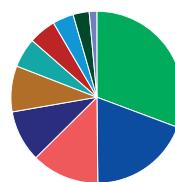
1 mois	3 mois	6 mois	AAJ	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Créat.
-0,28	3,25	6,46	AAJ	-0,28	12,28	12,02	13,09	9,48

RÉPARTITION DES ACTIFS %


- 99,50 Actions
- 0,53 Trésorerie et équivalents

RÉP. GÉOGRAPHIQUE %


- 88,45 Canada
- 10,29 États-Unis
- 1,26 Allemagne

RÉPARTITION SECTORIELLE %


- 30,69 Finances
- 19,15 Produits industriels
- 12,73 Énergie
- 9,69 Technologies
- 8,62 Cons. discrétaire
- 5,57 Cons. courante
- 5,14 Matériaux
- 3,95 Communications
- 3,01 Immobilier
- 1,44 Soins de santé

APERÇU
Date de création : 06 octobre 2014

Répartition des actifs : Actions canadiennes

Actif net : 284,2 \$ millions

Profile de risque : Moyen

Statut du fonds : Ouvert *

Frais de gestion : 1,50 %

Ratio des frais de gestion¹ : 2,36 %

TROPHÉES

FONDS SOUS-JACENT
Nom : Mandat privé Actions canadiennes

Manuvie

Gestionnaire de fonds sous-jacent :

Gestion de placements Manuvie limitée

Équipe de gestion de portefeuille : Équipe

des actions fondamentales Manuvie

CODES DE FONDS

Options de vente	Code de fonds	Statut du fonds
FE	MPS4965	Ouvert
SFR4	MPS4930	VES
SFR2	MPS4542	Ouvert

LES 10 PRINCIPAUX ACTIFS %

Banque Royale du Canada	6,90
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,53
Canadian Natural Resources Ltd.	5,22
Financière Sun Life Inc.	4,74
Constellation Software Inc.	4,38
Canadian Pacific Kansas City Limited	4,13
TMX Group Limited	3,67
Intact Financial Corporation	3,67
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,54
Suncor Energy Inc.	3,07

Source pour toutes les données: Transmission Media, au 31 janvier 2026. ±À titre indicatif seulement. * Ouvert ¹ Le RFG est estimé pour l'année courante. ** Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont payés sur une base annuelle à même le contrat. Ces frais ne sont pas reflétés dans la performance.

Toute somme attribuée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Rendement après déduction du RFG. Le rendement antérieur n'indique pas un rendement futur. Le diagramme Croissance de 10 000 \$ est présenté uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter la valeur future du fonds distinct. Pour plus d'informations concernant les garanties, les frais et les dépenses qui peuvent s'appliquer aux fonds distincts, veuillez-vous reporter au dossier d'information 'Faits concernant le contrat et le fonds' (Contract and Fund Facts) du fonds distinct. La note FundGrade A+® est utilisée avec l'autorisation de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Fundata est un fournisseur principal de données du marché boursier et des fonds de placement à l'industrie canadienne des services financiers et aux médias des affaires. La note FundGrade A+® identifie les fonds qui ont constamment démontré les meilleurs rendements ajustés au risque au cours d'une année civile complète. Pour plus d'informations sur le système de notation, veuillez visiter le site www.Fundata.com/Produits_et_services/FundGrade.aspx. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.